

# LES CHAUSSURES DE SECURITE

Septembre 2019

L'article R4321-4 du Code du Travail précise que « l'employeur doit mettre à disposition des travailleurs, en tant que de besoin, les Equipements de Protection Individuelle (EPI) appropriés et, lorsque le caractère insalubre ou salissant des travaux l'exige, les vêtements de travail adaptés. Il veille à leur utilisation effective ».

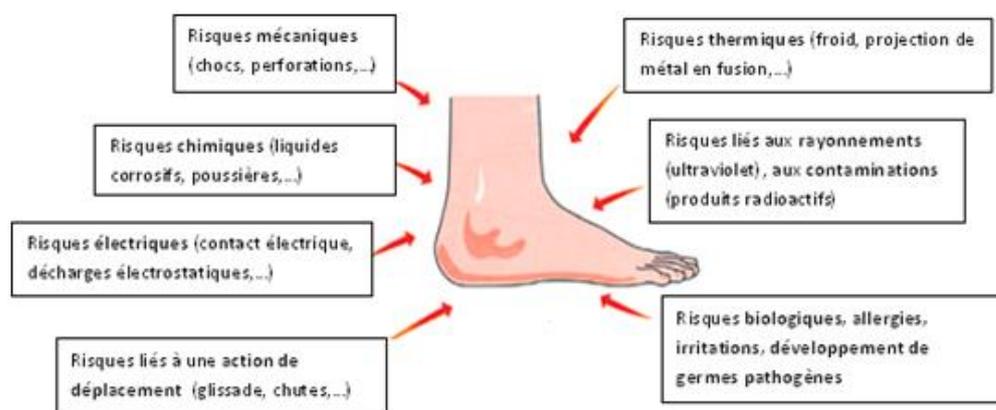
La suppression/la réduction du risque à sa source, la mise en place des mesures de protection collective et une information/formation adaptée aux salariés, feront que les équipements de protection individuelle ne s'imposeront que lorsque ces mesures seront insuffisantes ou impossibles à mettre en œuvre.



Les travailleurs sont tenus de se conformer aux instructions (règlement intérieur, note de service, ...) qui leur sont données par l'employeur. Tout salarié qui refuse/s'abstient d'utiliser ses EPI, conformément aux instructions, peut engager sa responsabilité et s'exposer à des sanctions graves pouvant aller jusqu'au licenciement.

## Pourquoi mettre des chaussures de sécurité ?

Le port de chaussures de sécurité permet de se prémunir contre de nombreux risques présents sur les lieux de travail :



Source : INRS ED 994

## Comment les choisir ?

Cet équipement doit :

→ **Porter un marquage CE** qui attestera de sa conformité aux normes européennes. Il existe 3 normes générales concernant les chaussures à usage professionnel :

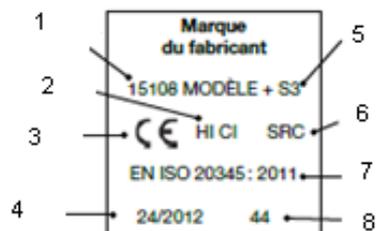
- La norme NF EN ISO 20345 : chaussures à embout résistant à une énergie de choc de 200 joules (ex : chute de 20 kg sur 1 mètre).
- La norme NF EN ISO 20346 : chaussures à embout résistant à une énergie de choc de 100 joules.
- La norme NF EN ISO 20347 : chaussures n'ayant pas d'embout.



Ces normes servent également de référentiel de base pour d'autres normes relatives à des applications particulières (ex : chaussures pour pompiers, chaussures protégeant contre le risque chimique, ...).

### Exemple d'étiquetage

- Le nom et la référence du modèle : **1**
- Les risques spécifiques couverts : **2 + 6**
- Le marquage de conformité : **3**
- La semaine et année de production de la tige : **4**
- L'indicatif de protection selon la norme EN ISO 20345: **5**
- La norme de sécurité européenne : **7**
- La pointure européenne : **8**



Source : OPPBTP La protection des pieds

### → Etre adapté aux risques à prévenir et au travail à réaliser

#### Symboles : selon la norme EN ISO 20345

SB : Chaussures de sécurité à usage professionnel. Propriétés fondamentales. Classe I

S1 : Propriétés fondamentales + arrière fermé + A, E et FO. Classe I

S2 : Idem S1 + WRU. Classe I

S3 : Idem S2. Semelles à crampons + P. Classe I

S4 : Propriétés fondamentales + A, E et FO Classe II

S5 : Idem S4. Semelles à crampons + P Classe II

#### Classes I ou II

I : Chaussures en cuir ou autres matières, sauf chaussures tout caoutchouc ou tout polymère.

II : Chaussures tout caoutchouc (entièrement vulcanisées) / chaussures tout polymère (entièrement moulées).

SYMBOLES	EXIGENCES	EN ISO 20345			
		SB	S1	S2	S3
A	Chaussures antistatiques				
E	Absorption d'énergie au talon				
WRU	Imperméabilité dynamique de la tige				
P	Insert anti-perforation				
CI	Isolation contre le froid				
HI	Isolation contre la chaleur				
C	Chaussure conductrice				
HRO	Résistance à la chaleur par contact				
AN	Protection de la maléole				
I	Isolation électrique				
WR	Résistance à l'eau de la chaussure				
M	Protection du métatarse				
CR	Résistance à la coupe de l'empaigne				
FO	Résistance de la semelle aux hydrocarbures				
SRC	Résistance de la semelle aux glissements				



Exigence obligatoirement satisfaite



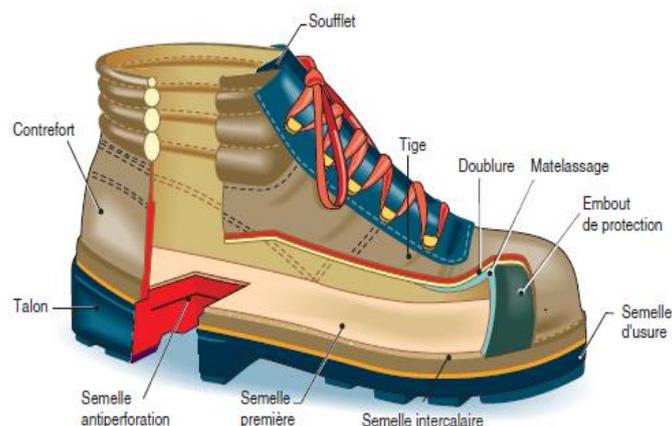
En option

Source : OPPBTP La protection des pieds



Le semelage est un des éléments majeurs dans le choix d'un protecteur et doit être adapté au sol afin de prévenir les risques de glissade. Celui-ci est réalisé dans différents matériaux : polyuréthane, nitrile, PVC, ...

Les **contraintes liées à l'activité** (marche, flexions répétées du pied, travail à l'extérieur, ...) ainsi que les **contraintes de l'individu** (fragilité, malformation, sudation excessive, ...) seront des éléments à prendre également en compte.



### Comment les entretenir ?

Les protecteurs chaussants sont soumis à de multiples agressions, leur durée de vie est liée aux conditions d'emploi et à la qualité de leur entretien. Pour ce faire, il est recommandé :

- De les nettoyer régulièrement.
- De veiller à les sécher lorsqu'elles sont humides.
- D'appliquer un cirage (si possible ayant également une action hydrofuge) sur les protecteurs en cuir utilisés en milieu humide.
- D'éliminer, afin de ne pas altérer les performances du protecteur, tous débris métalliques, punaise, gravillons, ...

Occasionnellement, une vérification de l'intérieur du protecteur peut être faite. Cela permettra de prévenir d'éventuels corps étrangers pouvant occasionner des blessures et/ou dégradations de la doublure.

### En conclusion

Les protecteurs chaussants viennent en complément d'autres EPI et permettent de se prémunir contre de nombreux risques. Ils doivent être choisis, après une évaluation des risques, en concertation avec le salarié utilisateur et être confortables : le pied doit être suffisamment maintenu tout en permettant une bonne flexion des orteils.

Dans le cas où ces protecteurs ne seraient pas utilisés, une analyse de la situation sera alors nécessaire afin d'en connaître la/les raison(s) - inconfort, inadapté, méconnaissance des consignes, ... - et de trouver rapidement la solution qui permettra une exécution du travail en toute sécurité.



Rendez-vous sur notre site internet [www.spst.fr](http://www.spst.fr) pour en apprendre plus sur les risques professionnels grâce à nos Lettres d'information.

#### Sources :

- Protections des pieds – OPPBTP - 2015 – fiche prévention B7 F09 15
- Les protections individuelles – les jambes et les pieds - OFFICIEL PREVENTION – consulté le 16/10/2017
- Les équipements de protection individuelle – INRS 2013 - ED 6077
- Les articles chaussants de protection choix et utilisation - INRS – 2007 ED 994

